



### CONGO-RDC

# Entretien à Brazzaville entre Denis Sassou N'Guesso et Félix Antoine Tshisekedi

Les questions d'intérêt commun ont dominé, le 21 décembre, les entretiens en tête-à-tête entre les présidents de la République démocratique du Congo (RDC) et de la République du Congo. Arrivé à Brazzaville samedi dernier pour une visite de travail de plusieurs heures, Félix Antoine Tshisekedi a fait le tour d'horizon des questions bilatérales et multilatérales avec Denis Sassou N'Guesso.

Page 16

*Poignée de main entre les deux chefs d'Etat*



### SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

## Le gouvernement s'explique devant le Sénat

Rapatriement des diplomates en fin de mandat ou admis à la retraite, hausse des prix d'inscription aux examens d'Etat, risque d'année blanche à l'université Marien-Ngouabi, arriérés de salaire des agents de la Société des transports publics urbains, autant de sujets sur lesquels l'exécutif a éclairé l'opinion lors d'un débat à la chambre haute du Parlement.

Page 2



Une vue des sénateurs lors de la question orale avec débat

### LUTTE CONTRE LES INCENDIES

## La sécurité civile reçoit du matériel d'intervention

Le ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et Du Développement local a reçu du ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire des équipements de protection de la population et de lutte contre les incendies. « Nous avons l'espoir que cet apport va aider le commandement de la sécurité civile pour une réponse appropriée aux crises qui peuvent survenir. Nous croyons que lorsque les citoyens sont confiants et ont foi en leurs forces de sécurité, la nation tout entière en tire le plus grand bénéfice », a indiqué la ministre Irène Marie-Cécile Mboukou Kimbatsa.



Le matériel de secours et de sauvetage Adiac

### VIE DES PARTIS

## La réplique du PCT à « La Chaîne »

Dans une déclaration rendue publique le 20 décembre à Brazzaville, en guise de réponse à la conférence de presse tenue le 14 du même mois par le président de « La Chaîne », Joseph Kignoumbi-Kia-Mboungou, le secrétariat permanent du Parti congolais de travail (PCT) a indiqué que la sortie médiatique de ce dernier avait l'objectif de discréditer les institutions de la République.

Page 3

Page 8

## Éditorial Pesanteurs

Page 2

## ÉDITORIAL

## Pesanteurs

Dans son discours sur l'état de la nation, le 28 novembre, le président de la République est revenu sur l'urgence, sinon la nécessité pour le gouvernement de remplir un certain nombre d'objectifs susceptibles d'influer positivement sur l'essor économique du Congo. Il a notamment évoqué les pesanteurs qui plombent le processus de création des entreprises, ainsi que « les contrôles intempestifs et désordonnés » à l'origine de la mauvaise santé du secteur privé dans notre pays.

Ce propos du chef de l'Etat fait écho à la lancinante problématique de l'amélioration du climat des affaires, sujet sur lequel, pour dire les choses de façon directe, visiblement l'exécutif traîne les pieds. « Je demande au gouvernement d'accélérer la réforme des codes usuels engagée depuis plus de dix ans », a ordonné le président de la République, citant par leur nom ces différents outils juridiques : code civil, code de procédure civile, code pénal, code de procédure pénale, code de l'organisation judiciaire.

Dix ans et plus, le temps mis par le gouvernement pour accélérer les réformes préconisées dans le but d'améliorer l'environnement des affaires est évidemment long. Pour le président de la République, à juste titre, « Seule une justice impartiale et un contrôle d'Etat performant pourront nous garantir un service public de qualité et nous aider efficacement à lutter contre la corruption et les autres antivaleurs ».

En définitive, sans conclure tout à fait sur ces dysfonctionnements récurrents, tant que le gouvernement n'engagera pas les réformes attendues dans les secteurs les plus significatifs de la grande administration publique ; tant que les instruments de lutte contre la corruption dont la mission est de contribuer à la réalisation de cet objectif ne feront que l'objet de seules réunions de sensibilisation, parfois même de marches dédiées, les pesanteurs s'inviteront à la table de la performance pour la rendre encore un peu plus lourde et inopérante. Les temps présents obligent à faire plus.

Les Dépêches de Brazzaville

## CONGO

## Plusieurs diplomates en fin de mission bloqués à l'étranger

Soixante-quinze diplomates congolais affectés dans les ambassades et consulats généraux à l'étranger, soit arrivés en fin de mission ou admis à la retraite ces trois dernières années, demeurent bloqués dans leurs lieux d'affectation par manque des frais de rapatriement. Le ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger, Jean-Claude Gakosso, a évoqué le sujet, le 20 décembre, lors de la séance des questions orales avec débat au Sénat.

Convoqué au même titre que treize de ses collègues membres du gouvernement, Jean-Claude Gakosso était appelé à s'expliquer sur la situation des diplomates congolais affectés dans les ambassades, les délégations permanentes et les consulats généraux, mais dont le mandat est arrivé à terme sans qu'ils ne rentrent au pays.

Le ministre des Affaires étrangères a certifié aux sénateurs qu'au titre de ces trois dernières années, 94 diplomates en poste à l'étranger ont soit achevé leur mandat, soit fait valoir leurs droits à la retraite. Sur ce nombre, a-t-il précisé, 19 ont déjà regagné le pays mais 75 d'entre eux sont jusque-là bloqués avec leurs familles par manque de moyens pour les rapatrier. « Plusieurs diplomates en fin de mission sont jusqu'à présent bloqués à leurs lieux de service à cause des contraintes budgétaires qui ne permettent pas au gouvernement de leur allouer les fonds de rapatriement. A titre d'illustration, sur les 94 diplomates en fin de mandat ou admis à la retraite entre 2022 et 2024, à peine 19 sont rentrés au pays avec leurs familles, les autres sont toujours bloqués », a indiqué Jean-Claude Gakosso.

A cause de ce déficit budgétaire,

a-t-il renchéri, le pays n'arrive plus à solder ses charges locatives, qui représentent à elles seules près de 65% des crédits de fonctionnement. Ainsi, les loyers diplomatiques à Yaoundé au Cameroun, à Addis-Abeba en Ethiopie, à Tokyo au Japon, à Pékin en Chine, entre autres, sont en état d'insolvabilité. La situation concerne aussi, selon lui, les sociétés chargées du rapatriement des effets des diplomates en fin de mission à qui l'Etat doit la somme de 1,750 milliard FCFA.

## Débat autour des prix des frais d'inscription aux examens d'Etat

Comme son collègue des Affaires étrangères, le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean-Luc Mouthou, a lui aussi été interpellé. Il s'est justifié sur la hausse des prix d'inscription aux examens d'Etat perpétrée par certains chefs d'établissement véreux. Il a reconnu que certains chefs d'établissements mal intentionnés sabotaient la mesure gouvernementale en majorant les montants d'inscriptions aux examens d'Etat dans le but de se faire des poches au mépris des lois en vigueur. Jean-Luc Mouthou a ainsi rappelé à tous les vrais montants arrêtés

par le gouvernement et promis des sanctions disciplinaires sévères aux récidivistes. « Des chefs d'établissements créaient l'amalgame en ajoutant dans les frais d'examen d'autres chapitres tels les TD, les examens blancs pour tromper la vigilance des parents d'élèves. Mais désormais, qu'il s'agisse des écoles publiques ou privées, les frais d'inscription aux examens d'Etat doivent rester tel que prescrit par le gouvernement. Il s'agit de 5000F pour le bac, 4000 F pour le BEPC et 2000 F pour le CEPE. Les conditions sont déjà créées pour que tous les récidivistes soient sanctionnés sévèrement conformément à la loi », a-t-il souligné.

De son côté, le ministre d'Etat, ministre de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et de l'Entretien routier, Jean-Jacques Bouya, a éclairé la lanterne des sénateurs sur les projets prévus par le gouvernement pour assainir les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire. Dans les détails, il fait état des projets initiés pour créer des voies de circulation dans ces agglomérations afin de désengorger les grandes artères. Il a ainsi cité, entre autres, l'élargissement de la Corniche sud et l'aménagement de la rivière Tsiémé à Talangai.

Firmin Oyé

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya  
Grand reporter : Nestor N'Gampoula  
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Roger Ngombé  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossilé  
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys  
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo  
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

## LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh  
Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo  
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé / Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

## SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo  
Chef de service : Clotilde Ibara  
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

## PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi  
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba  
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

## INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,  
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

## ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira  
Assistant à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi  
Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo  
Chef de service Audit : Arcade Bikondi, ,  
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal  
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo  
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima  
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

## COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse  
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

## LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala  
Adjoint à la direction : Elvy Bombete  
Coordonnateur :  
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

## INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Mbengué Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara.

## LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala  
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

## MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi  
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

## CENTRE DE REFLEXION SUR

## L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepechesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64  
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

\*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,  
eMail : contact@inc-sa.com,  
site Internet www.inc-sa.com

## VIE DES PARTIS

## La réplique du PCT à Joseph Kignoumbi-Kia-Mboungou

Dans une déclaration rendue publique le 20 décembre à Brazzaville, en guise de réponse à la conférence de presse donnée le 14 du même mois par le président de « La Chaîne », Joseph Kignoumbi-Kia-Mboungou, le secrétariat permanent du Parti congolais du travail (PCT) n'a pas ménagé le deuxième secrétaire de l'Assemblée nationale, qu'il qualifie, entre autres, de « véritable touriste électoral ».

Le secrétariat permanent du bureau politique du comité central du PCT a rappelé que l'unique objet de la conférence de presse du président du parti « La Chaîne » était de discréditer les institutions de la République et de s'en prendre « maladroitement et directement » au président de la République. D'après le PCT, le député de Sibiti II a fait une analyse de la situation socioéconomique du pays qui serait « gravissime à tous points de vue » et conclut à l'apocalypse.

« N'ayant que le ministère de la parole et non de l'action, Kignoumbi use de sa position pour développer les propos discourtois à l'égard du président de la République par une attitude désinvolte caractérisée, qui lui tient lieu de pratique politique. De toutes les avancées économiques de ces dernières années, Kignoumbi Kia Mboungou ne voit que les difficultés actuelles, omettant de jeter un regard sur les acquis positifs dans maints domaines, ce qui le maintient dans un aveuglement haineux », a indiqué le porte-parole du PCT, Parfait Iloki, à qui revenait la charge de lire la déclaration.

Pour le PCT, Joseph Kignoum-



Pierre Moussa président la réunion du secrétariat permanent du PCTDR

bi-Kia-Mboungou a oublié, dans ses « élucubrations » que les difficultés conjoncturelles du Congo touchent aussi d'autres pays de la sous-région. Il estime qu'en se muant en donneur de leçons, le président de La Chaîne « chassé » de son ancien parti, l'Union panafricaine pour la démocratie sociale pour « intégrisme », oublie qu'il est comptable de la chute de la Banque commerciale congolaise. Considérant La Chaîne comme un parti ethnique, le PCT pense que son seul objectif est de se battre à chaque fois, « pour une sinécure à l'Assemblée nationale et croit aujourd'hui se muer en donneur de leçons. »

« Le président de La Chaîne qui, 20 ans après sa création, est resté un parti bébé à l'ombre de lui-même, profite de l'ouverture d'esprit du PCT, pour conserver sa position acquise. Cet éternel candidat malheureux à l'élection présidentielle n'est qu'un véritable touriste électoral », a dévoilé le PCT, jetant en quelque sorte le pavé dans la mare.

Qualifiant cette sortie médiatique imprudente, le secrétariat permanent du PCT dénonce ce qu'elle appelle « une fuite en avant » d'un député qui avait l'opportunité de se prononcer lors de l'examen des dossiers importants

de gouvernance, en sa qualité de deuxième secrétaire du bureau de l'Assemblée nationale. « Bien au contraire, sa productivité à l'Assemblée nationale est quasiment nulle, avec zéro proposition de loi en 22 ans de vie parlementaire », a critiqué Parfait Iloki.

Parlant du message du président de la République du 28 novembre devant le Parlement réuni en congrès, le PCT pense qu'en utilisant un discours calomnieux du genre « Le chien aboie la caravane passe » lors de son échange avec la presse, Joseph Kignoumbi-Kia-Mboungou n'a rien compris de la sagesse des anciens utili-

sés par le chef de l'Etat lorsqu'il qualifiait de tâche de la robe de la panthère qui ne sauraient être enlevée par la pluie et des rayons du soleil qui ne sauraient être tor-dus par le vent. Le PCT a, par ailleurs, rassuré le peuple congolais et ses militants qu'en dépit de la crise conjoncturelle qui perturbe le fonctionnement normal de l'Etat, le gouvernement travaille, avec l'appui des partenaires techniques, économiques et financiers, à stabiliser la situation et à rétablir les équilibres macro-économiques. « Le secrétariat permanent demande au peuple congolais qui aspire à la paix chèrement acquise de demeurer vigilant et de ne pas suivre les marchands d'illusions et les fauteurs de troubles. Il invite ses militants et ses unions catégorielles à suivre les très hautes et sages orientations du président la République dans son message l'État de la Nation, devant le parlement réuni en congrès le 28 novembre 2020 et à redoubler de vigilance dans ce moment décisif de préparation du 6e congrès ordinaire du PCT et de la compétition électorale qui s'annonce », a conclu Parfait Iloki.

Parfait Wilfried Douniama

## LE FAIT DU JOUR

## CEMAC: rester solidaire

Une lecture à grands traits du communiqué final publié à l'issue de la session extraordinaire de la conférence des dirigeants de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale-Cémac- met en lumière quelques points saillants en forme d'interpellations. Les chefs d'Etat se sont en quelque sorte adressés à eux-mêmes, dans la mesure où les solutions formulées face aux risques économiques et financiers encourus par la Communauté dépendront de la capacité de leurs gouvernements respectifs à tenir les engagements pris en diverses occasions.

Le format du sommet qui les a réunis, le 16 décembre, à Yaoundé, la capitale camerounaise, est aussi la preuve qu'il y a péril en la demeure. Pour prémunir la Cémac des chocs économiques exogènes, tous ont appelé à l'accélération des réformes dont la feuille de route est connue. En revanche, vouloir anticiper les secousses extérieures suppose de

prendre en interne les dispositions appropriées en élevant la solidarité communautaire au rang des priorités.

Le constat fait à Yaoundé est que les réserves de change de la Cémac se tassent dangereusement alors que les perspectives des cours des matières premières et du commerce international (dont l'Afrique dans son ensemble n'a pas la maîtrise) s'annoncent sous de mauvais auspices. Le salut viendrait, note le communiqué final, de « la diversification économique et la consolidation des finances publiques ». Faute de quoi, la « position extérieure » de la Communauté se dépréciera continuellement.

Un délai de quatre mois est ainsi accordé aux opérateurs économiques, ainsi qu'aux entreprises extractives notamment pétrolières et minières pour souscrire, le 30 avril prochain, au « rapatriement diligent des devises » et à la « signature des conventions de compte séquestre

pour les fonds de restauration des sites ». En des mots moins savants, il s'agit d'œuvrer à ce que ces entreprises logent les fonds générés par l'exploitation dans les banques commerciales des pays membres de façon à soutenir l'activité économique de la sous-région.

Pour ce qui est des engagements internationaux, séparément pris, il ressort que la situation des six Etats de la Cémac : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad, n'est pas homogène. D'un côté Yaoundé, Bangui et Brazzaville, en programme avec les partenaires au développement (FMI, Banque mondiale et autres) veillent à ce que les ajustements budgétaires en vue intègrent une dimension sociale et n'entraient pas l'investissement ; de l'autre, Libreville, Malabo et N'Djamena sont incités à convenir des modalités d'accès à un appui financier conséquent.

Au fond, si les annonces que d'au-

cuns ont qualifié d'alarmistes, portant sur une éventuelle dévaluation n'ont pas été faites à Yaoundé, les appréhensions qu'elles ont soulevées ne sont pas totalement retombées. Le service de la dette représentant un véritable enjeu de survie pour les États et la Communauté, la Conférence se prononce pour une « politique d'endettement prudente avec une préférence pour les financements concessionnels », quand bien même elle « supplie » les partenaires à « une mobilisation plus forte des ressources financières pour soutenir la transformation structurelle des économies de la sous-région ».

Une chose est sûre, les six États membres ont intérêt à mutualiser leurs efforts pour éviter tout effet de contagion qui résulterait des difficultés chez un voisin confronté à une crise sociale d'ampleur. Cette solidarité est vitale pour la crédibilité de la Cémac vis-à-vis de l'extérieur.

Gankama N'Siah

STPU

# 946 millions FCFA pour solder les arriérés de salaire

Les agents de la Société des transports publics urbains (STPU) accumulent, au 30 novembre 2024, onze mois de salaires impayés, soit 946 millions FCFA.

La STPU a cessé toute activité depuis le 7 octobre à la suite d'une grève lancée par les syndicats. Interpellé par la chambre haute du Parlement, le 20 décembre à Brazzaville, sur la situation qui prévaut actuellement au sein de cette société et les solutions préconisées en vue de la relance de ses activités, le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a indiqué que la STPU est caractérisée par une situation financière structurellement déficitaire. Une situation marquée par l'amortissement de sa flotte de bus, un effectif en personnel pléthorique de 466 agents pour une trentaine de bus. A cela s'ajoutent les charges opérationnelles élevées qui se sont alourdies à la suite de l'augmentation du prix du carburant à la pompe. « Le post carburant représente à lui tout seul 65% du chiffre



d'affaires ; d'une structure des prix déséquilibrée qui n'est pas modulée en fonction des distances desservies parce que le but de transport public urbain est de permettre la circu-

lation des personnes aux revenus modestes. Nous ne pourrions nous plier à la surenchère parfois des transporteurs privés, l'Etat est obligé de maintenir ce service public à l'attention

de nos compatriotes qui s'en servent », a-t-il expliqué, précisant que le mal est profond et l'entreprise est sinistrée.

En termes de perspectives, il a annoncé que le gouver-

nement a commis un audit opérationnel, financier et comptable de la société à un cabinet dont le rapport est en cours de validation. Les recommandations de cet audit permettront, a-t-il ajouté, d'envisager la suite en termes de restructuration du secteur de transport public urbain. « En attendant, pour soulager tant soit peu les agents et leur permettre de bien passer les fêtes de Noël et du Nouvel An avec leurs familles, le gouvernement s'organise à mobiliser une partie de la ressource pour répondre en partie à la subvention d'équilibre prévue au budget de l'Etat pour l'exercice en cours. Nous nous attelons pour que cette ressource aussi modeste, soit-elle, soit débloquée de façon urgente », a conclu le chef du gouvernement.

**Parfait Wilfried Douniama**

« En attendant, pour soulager tant soit peu les agents et leur permettre de bien passer les fêtes de Noël et du Nouvel An avec leurs familles, le gouvernement s'organise à mobiliser une partie de la ressource pour répondre en partie à la subvention d'équilibre prévue au budget de l'Etat pour l'exercice en cours. Nous nous attelons pour que cette ressource aussi modeste, soit-elle, soit débloquée de façon urgente »

## VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée du Bassin du Congo

galerie CONGO  
ARTS ET EXPRESSIONS

de LUNDI

à VENDREDI (9h-17h)

et SAMEDI (9h-13h)

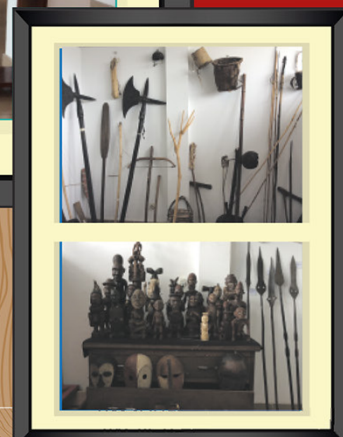
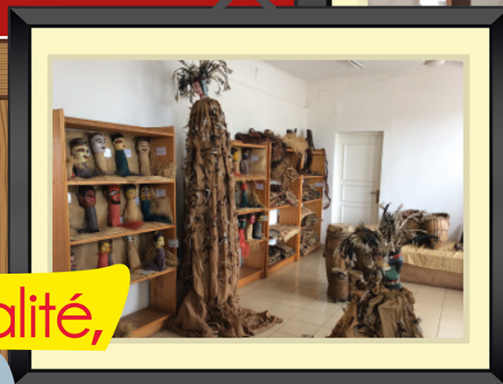
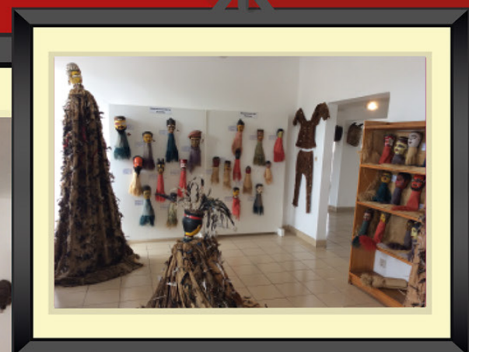
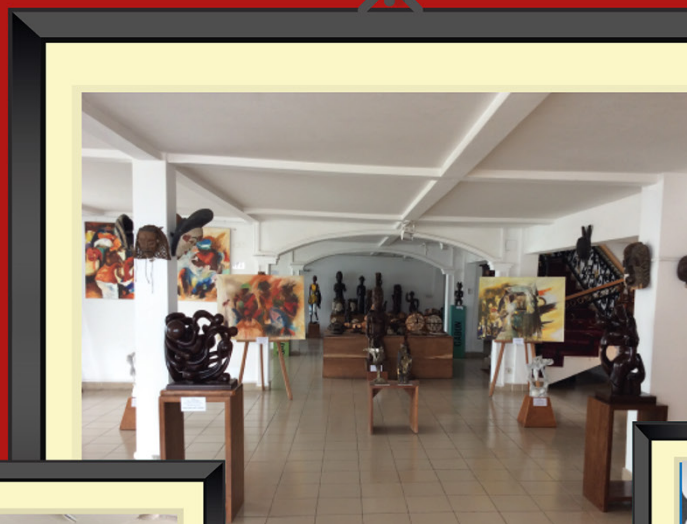
Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE



L'art dans sa **Généralité,**  
de la **Tradition**  
à la **Modernité**

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso  
immeuble les manguiers (Mpila)  
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

## NUMÉRIQUE

# Les partenaires appelés à accélérer le projet e-gouv

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet e-gouvernement (e-gouv), le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique, M. Léon Juste Ibombo, s'est entretenu, le 19 décembre, à Brazzaville avec les partenaires et responsables liés audit projet afin de trouver des stratégies pour accélérer sa mise en œuvre effective dans les brefs délais.

Réunissant les responsables du groupe Addinn, du Projet d'accélération de la transformation numérique (Patn) et ceux de l'Agence de développement de l'économie numérique (Aden), cette séance de travail avait pour but de jeter les fondements solides de la stratégie significative qui contribueront à accélérer les travaux desdits projets ainsi que de son opérationnalisation. En effet, le projet e-gouv permet, entre autres, de renforcer l'efficacité administrative ; de promouvoir la transparence grâce à l'accès en ligne aux informations et aux services ; d'améliorer l'accès aux services publics. « Le ministre nous a instruit d'accélérer les travaux de la plateforme e-gouv. Il nous a donc été demandé de déployer tous les moyens et si possible raccourcir les délais prévus avec le projet Patn dans le cadre du e-gouv... Grâce à ce projet, le citoyen congolais aura ac-

cès à tous les services publics avec beaucoup de faciliter et d'accessibilité. Aussi, nous allons tout faire afin de respecter les instructions qui nous ont été données. Un comité sera mis en place, la plateforme du gouvernement sera mise en ligne pour certains services publics prioritaires. Par ailleurs, la délivrance du certificat de nationalité et des extraits d'acte de naissance sera bientôt en ligne. Cela pour ainsi dire que les choses avancent formidablement », a expliqué le directeur général du groupe Addinn, Fethi Khelifi. Décrivant l'importance de ce projet, le ministre Léon Juste Ibombo a rappelé que les projets d'e-gouvernement ne sont pas uniquement des outils technologiques. Ils incarnent une nouvelle manière de concevoir et de fournir des services publics, en plaçant les citoyens au centre des priorités de l'administration. « Dans un monde



Les participants lors de la séance de travail/DR

de plus en plus connecté, la transformation numérique n'est plus une option, mais une nécessité pour répondre aux attentes des citoyens, des entreprises et des partenaires internationaux. Les projets d'e-gouvernement jouent un rôle crucial dans cette transition, en créant des infrastructures numériques solides et accessibles qui permettent à l'État de mieux servir la population. », a-t-il indiqué.

S'agissant de l'apport des plateformes e-gouv, le ministre Léon Juste Ibombo a notifié que ces dernières offrent des avantages multiples, tant pour les citoyens que pour l'administration elle-même. Elles favorisent une accessibilité accrue des services ; la réduction des coûts pour l'État comme pour les usagers ; l'inclusion numérique, ce, en développant des outils adaptés à tous et enfin la fiabilité et sécurité. Ayant pris part à cette réu-

nion, Borel Deby Gassaye, directeur de l'écosystème digital a déclaré : « avec Addinn et le Patn nous travaillons sur le projet e-gouv, un projet qui permettra d'apporter le service numérique aux citoyens et aux entreprises. Lancé depuis septembre de cette année, nous travaillons d'arrache-pied pour tenir les délais qui sont de 24 mois. Si nous travaillons dur, cela pourra être fait en 18 mois ». **Gloria Imelda Lossele**

## PARTENARIAT

## Un mémorandum d'assistance alimentaire entre le Congo et le PAM

« Ce mémorandum nous donne un canevas de travail sur des objectifs bien définis pour les deux ans à venir », a expliqué le ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire après la signature du document, le 20 décembre à Brazzaville, avec le représentant du Programme alimentaire mondial (PAM), Gon Meyers.

Pour le représentant de l'agence onusienne, ce mémorandum est à la fois une formalisation et un approfondissement de la collaboration entre le PAM et le ministère en charge des Affaires sociales. « Ensemble, nous visons des objectifs ambitieux : la mise en œuvre d'une politique nationale d'assistance alimentaire, le renforcement des capacités institutionnelles, la promotion de la résilience face aux chocs ainsi que l'amélioration des mécanismes de suivi et d'éva-



Le représentant du PAM et la ministre signant le mémorandum/Adiac

luation », a-t-il déclaré. Cette signature, à en croire Gon Meyers, n'est pas une simple formalité, car ce mémorandum incarne une ambition commune de répondre aux attentes des communautés les plus vulnérables et d'accompagner le gouvernement à atteindre les Objectifs de développement durable relatifs à l'élimination de la faim. La mobilisation des ressources et le partage d'expérience aideront à transformer cette vision en une réalité tangible, a-t-il souligné.

**Rominique Makaya**

## FILIÈRE AGRICOLE

# Vingt enseignants formateurs recyclés

Le directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Pascal Robin Ongoka, a lancé le 18 décembre à Brazzaville la formation de vingt enseignants formateurs visant à progresser la chaîne agricole congolaise selon la méthodologie Germe qui signifie « Gérez mieux votre entreprise ».

L'objectif principal de cette formation est de promouvoir une agriculture compétitive et résiliente à travers le développement intégré de chaînes de valeurs agricoles alimentaires et de doter les participants des outils nécessaires pour maîtriser et enseigner les modules «Tri et créé» basés sur la méthodologie Germe développée par le Bureau international du travail (BIT) au Congo. Cette méthodologie, largement reconnue à travers le monde, va améliorer les compétences entrepreneuriales des acteurs du secteur agricole, tout en promouvant des pratiques efficaces et durables.

Les participants issus de cette formation se chargeront de multiplier leurs connaissances au sein de leur communauté respective. Ils joueront ainsi un rôle crucial dans l'accompagnement des jeunes et des agriculteurs vers une meilleure gestion de leurs activités, participant ainsi à l'essor économique et à la résilience des zones rurales.

L'initiative du projet de développement intégré des chaînes de valeurs agricoles (Prodivac) est portée par le BIT et financée par la Banque africaine de développement (BAD). Les vingt enseignants formateurs sélectionnés proviennent du ministère de l'Enseignement technique et professionnel chargé de promouvoir



une formation adaptée aux besoins des chaînes de valeurs agricoles ainsi que du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, acteur central dans la mise en œuvre des politiques agricoles. « La méthodologie Gérez mieux votre entreprise est l'une des plus grands programmes mondiaux du BIT pour la formation en gestion qui met l'accent sur la création et l'amélioration des petites entreprises à travers la création d'emploi décent pour toutes les couches sociales y compris celles les plus vulnérables », a indiqué Ket Gloria, coordinatrice nationale du programme BIT.

L'initiative mettra en place des

activités novatrices de développement des compétences au Congo, notamment rapprocher l'éducation et la formation pour répondre aux besoins en compétences des entreprises ainsi que les unités de production du secteur agricole afin de soutenir la croissance des exportations, la diversification économique et accélérer la création d'emploi de meilleure qualité. « Nous constatons qu'après la formation, les jeunes formés ont du mal à créer leurs entreprises. Donc, cette formation est la bienvenue pour nous, cela nous permet de compléter les compétences et d'aider ces jeunes que nous formons afin

de se situer, de se placer dans la société, de créer également leurs propres entreprises. Nous formons dans plusieurs domaines tels que la menuiserie et autres. Généralement, quand ces apprenants finissent, ils ont tendance à ouvrir leurs propres entreprises mais ils leur manquent les stratégies. A travers cette formation, nous allons compléter leurs connaissances, et nous allons les stimuler à bâtir leurs entreprises », a expliqué Paul Patrick Mayouma, formateur en menuiserie.

De son côté, le représentant de la BAD, l'économiste Olivier Beguy, a réitéré l'importance de la

promesse prise en venant en aide à l'Etat congolais pour faire avancer le secteur agricole. « Je voudrais ici renouveler l'engagement ferme que la BAD a déployé toutes ces équipes pour orienter, conseiller, superviser efficacement et diligemment les dossiers avec sérénité pour permettre au projet d'atteindre sa vitesse de croisière », a-t-il indiqué. « Cette formation assistée par le BIT s'inscrit dans une démarche globale de développement durable et inclusif. (...) Elle intervient à travers l'axe portant sur la promotion des établissements de formation pilote en outil pour l'amélioration de la formation professionnelle agricole et promeut l'employabilité des jeunes », s'est exprimé Pascal Robin Ongoka, directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche.

Signalons que le lancement de cette formation est une œuvre concrète d'une coopération réussie entre les institutions nationales, les partenaires internationaux et les bailleurs de fonds pour un développement inclusif et durable pour l'avenir de l'ensemble des activités et des acteurs impliqués dans la production, la transformation, la distribution et la consommation de produits agricoles.

**Fortuné Ibara**

## UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

## Le risque d'une année blanche écarté

Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a rassuré le 20 décembre à Brazzaville les sénateurs que le gouvernement mettait tout en œuvre pour qu'il n'y ait pas d'année blanche à l'Université Marien-Ngouabi.

Le chef de l'exécutif a donné ces assurances au cours de la séance de questions orales avec débats au gouvernement au Sénat. Anatole Collinet Makosso répondait à une question du sénateur Raymond Bongo Mavoungou sur le risque d'une année blanche à l'Université Marien-Ngouabi, en raison de la persistance de la grève générale et illimitée déclenchée par l'intersyndicale. « Le gouvernement travaille activement à mettre en place les conditions nécessaires à une reprise rapide des activités académiques. Nous nous sommes retrouvés en interministériel ce matin et je peux d'ores et déjà vous annoncer le paiement imminent d'un mois de salaire à l'Université Marien-Ngouabi, y compris le

traitement d'une partie des primes des vacataires », a annoncé le chef du gouvernement. Selon lui, la ministre chargée de l'Enseignement supérieur poursuit de façon intense les discussions avec les partenaires sociaux pour permettre à toutes les parties prenantes de produire incessamment un plan consensuel de sortie de crise. De même, le gouvernement fait tout pour rendre concomitante, à partir de ce mois de décembre, le paiement des salaires des enseignants ainsi que des autres corps professionnels avec celui des fonctionnaires.

Quant aux arriérés, ils seront apurés, a-t-il rappelé, se référant au dernier message du chef de l'Etat sur la nation le 28 novembre dernier, au fur et

à mesure de la reconstitution des marges budgétaires, comme cela avait été fait dans le passé. « C'est d'ailleurs pour cette raison que l'arriéré du mois de novembre est en train d'être payé très rapidement. Soyez donc rassuré que nous veillons à la préservation de l'avenir académique de nos étudiants », a laissé entendre Anatole Collinet Makosso.

En effet, l'Université Marien-Ngouabi est paralysée par une grève générale illimitée depuis le 1er octobre dernier, la deuxième en espace de quelques mois. Le Premier ministre qui avait reçu le collègue intersyndical pour engager un dialogue qu'il espérait constructif, le 2 octobre, a déploré le fait que, contre toute attente, la

grève a été maintenue alors que le salaire du mois de juillet venait d'être versé le même jour, les grévistes exigeant le paiement d'au moins deux mois d'arriérés (août et septembre). Des revendications qui surgissaient en période de rentrée scolaire où l'Etat devrait, entre autres, assurer les salaires des autres agents de la Fonction publique, a expliqué le Premier ministre pour qui cette situation ne reflète pas un manque de volonté du gouvernement, mais bien la complexité des défis à résoudre. « Les contraintes de trésorerie que nous connaissons véritablement depuis le mois d'avril de cette année, et pour lesquelles le gouvernement a abondamment expliqué les

causes, ont effectivement impacté la capacité de l'Etat à honorer à temps certaines de ses obligations financières, notamment le paiement des salaires depuis avril 2024. Lors de la première grève déclenchée au mois de juin 2024, sur instructions fermes du président de la République, le gouvernement a procédé au paiement de trois mois de salaires en une semaine, apurant ainsi tous les arriérés (avril, mai, juin). Ce qui dans le contexte des finances publiques tendues témoignait de la volonté ferme du gouvernement de maintenir l'Université Marien-Ngouabi en activité », a rappelé Anatole Collinet Makosso.

**Parfait Wilfried Dou-niama**

## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

## Avenir Nepad Congo sensibilise à la loi Mouébara

Afin de sensibiliser les femmes et filles aux violences faites à leur égard et aux différents moyens de lutte, l'association Avenir Nepad Congo a organisé, le 19 décembre, à Pointe-Noire, un focus autour de la loi no 19-2022 du 4 mai 2022 dite loi Mouébara portant lutte contre les violences faites aux femmes en République du Congo.

L'activité, qui s'inscrit dans le cadre du projet lancé le 25 novembre par l'association Avenir Nepad Congo, vise la dissémination et la vulgarisation de la loi Mouébara dans les différents départements de la République du Congo. Un projet soutenu par l'ambassade du Canada par le biais du Fonds canadien aux initiatives locales (FCIL).

En remerciant l'ambassade du Canada représentée à l'activité par Alex Gilbert, conseiller politique, Etanislav Ngodi, coordinateur de l'association Avenir Nepad Congo, a dit : « Nous manifestons notre gratitude à l'ambassade du Canada qui ne cesse soutenir les actions que nous menons en faveur de la protection des droits humains, de la lutte contre les violences faites femmes et à notre programme Appui au développement communautaire. La sensibilisation d'aujourd'hui est axée sur la loi Mouébara parce que nous avons constaté que cette loi mérite davantage de vulgarisation car elle est méconnue du grand public. C'est ainsi que nous avons

prévu disséminer cette loi dans tous les départements et profiter de ces moments pour sensibiliser la population aux différentes dispositions de la loi. Des émissions radio-télévisées et des sensibilisations citoyennes sont également au programme pour atteindre un large public ».

Pour Alex Gilbert, conseiller politique à l'ambassade du Canada, l'émancipation et l'autonomisation des femmes et filles sont des questions d'importance capitale. « Pour pouvoir renforcer la capacité des femmes et filles à s'épanouir, il faut mettre fin aux cas de violences dont elles sont l'objet. Malheureusement une femme sur trois en est victime. Une violence parfois tolérée est souvent marginalisée et impunie. Cela affecte tout au long de leur vie ces femmes victimes de violence. Aussi, des impacts sur leur développement personnel sont perceptibles. Ce qui se ressent dans la vie économique, sociale ou communautaire. Ainsi, nous avons accepté de soutenir ce programme qui intègre aussi nos priorités ».



La photo de famille lors du focus sur la loi Mouébara/Adiac

Dans une approche-interactive, Jessica Mamoni Goma, magistrat, substitut général près la Cour d'appel de Pointe-Noire, a exposé sur les dispositions de la loi Mouébara. D'emblée la magistrate a lu l'article 17 de la Constitution du 25 octobre 2015 qui précise : « La femme a les mêmes droits que l'homme. La loi garantit la parité et assure la promotion ainsi que la représentativité de la femme à toutes les fonctions politiques,

électives et administratives ». Elle a ensuite énuméré les différentes formes de violences définies dans les articles 3, 4, 5, 6. Selon elle, toutes les femmes victimes des cas de violence doivent les dénoncer pour qu'une action judiciaire soit menée contre les auteurs, le cas échéant, et de s'insurger contre le silence injustifié de certaines femmes préférant subir passivement les violences ou le règlement à l'amiable qui

malheureusement incite les auteurs de violences à récidiver. Des sanctions allant aux peines d'emprisonnement à des amendes sont prévues par cette loi, a-t-elle ajouté. Signalons que l'association Avenir Nepad Congo est une ONG d'appui au développement communautaire, qui œuvre aussi dans la promotion de la gouvernance et la protection des droits humains en République du Congo.

Hervé Brice Mampouya

### OFFRE D'EMPLOI - AMBASSADE DES ETATS-UNIS À BRAZZAVILLE

POSTE VACANT: Date de clôture: 03 janvier 2025

•Economie Growth Specialist (Spécialiste de la croissance économique)

#### EXIGENCES DES POSTES & COMMENT POSTULER

Merci de bien vouloir visiter le site web :<https://erajobs.state.gov/dosera/cog/vacancysearch/searchVacancies.hms> (Copiez ce lien et collez-le dans votre navigateur Google Chrome ou Microsoft Edge).

**NB:** Seules les candidatures soumises par voie électronique seront traitées.

La Mission des États-Unis à Brazzaville valorise une main-d'œuvre d'origines, de cultures et de points de vue différents et nous adoptons une approche de tolérance zéro à l'égard du harcèlement. Nous nous efforçons de créer un environnement accueillant pour tous, et nous invitons les candidats d'horizons divers à postuler.



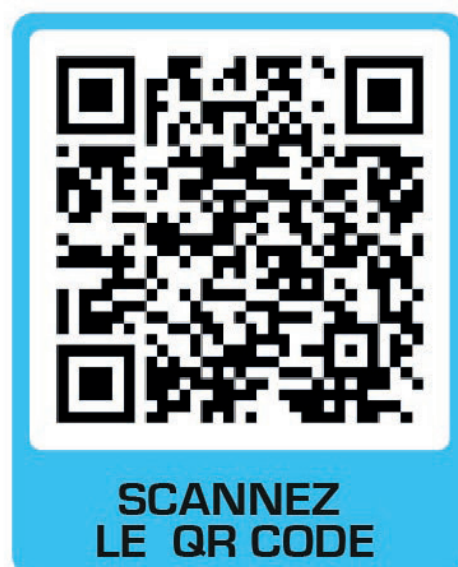
## ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT

[www.adiac-congo.com/content/newsletter](http://www.adiac-congo.com/content/newsletter)



SAISISSEZ LE LIEN

OU



SCANNEZ LE QR CODE

## LUTTE CONTRE LES INCENDIES

## Remise du matériel d'intervention à la sécurité civile

Le ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire a fait, le 20 décembre, un don qui s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement des actions du ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local, notamment en matière de protection de la population et de lutte contre les incendies.

Le don est composé, entre autres, de 100 extincteurs, 5 brancards, un lit pour ambulance, un fauteuil roulant, des tenues pour les unités d'interventions, notamment tenues de feu, polos, pantalons et pulls, des blouses à usage médical, des harnais, des barettes de protection et des gels hydro alcooliques.

Irène Marie-Cécile Mboukou-Kimbatsa, ministre chargée des Affaires sociales, a déclaré qu'à travers cette donation, ce ministère entend contribuer au renforcement des capacités des hommes et des femmes qui ont le devoir sacré de sauver les vies des citoyens congolais.

« Nous avons l'espoir que cet apport va contribuer à aider le commandement de la sécurité civile pour une réponse appropriée aux crises qui peuvent intervenir dans le pays.



Le ministre de l'Intérieur réceptionnant le don Adiac

Nous croyons que lorsque les citoyens sont confiants et ont foi en leurs forces de sécurité, la nation tout entière en tire le plus grand bénéfice », a-t-elle fait savoir.

Pour sa part, le ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local, Raymond Zéphirin Mboulou, réceptionnant le don, a remercié son homologue pour ce geste si louable et a deman-

dé aux bénéficiaires d'en faire bon usage.

Signalons qu'au cours des dix dernières années, le ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire ainsi que

le ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local, par l'entremise du commandement de la sécurité civile, ont travaillé main dans la main pour protéger et sauver des vies, prévenir et atténuer les souffrances humaines. En effet, cette collaboration a porté sur les actions d'accompagnement et d'assistance, dont le tableau se présente comme suit : ramassage des bébés et enfants abandonnés ; participation à la formation des urgentistes organisée à travers tous les départements du pays par le ministère chargé de l'Action humanitaire ; formation de nouvelles recrues à la Fonction publique sur les secours d'urgence à l'occasion de leur séminaire d'imprégnation en 2022 (...).

Guillaume Ondze

# ADIAC

Toute l'actualité  
Du Bassin du Congo  
EN VIDÉO

www.adiac.tv



AGENCE D'INFORMATION  
D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER  
DE KINSHASA

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

BA, Boulevard Denis-Sassou-N'Guesso  
Brazzaville - République du Congo





## DIASPORA

## Les jeunes Congolais de France déterminés à contribuer au rayonnement de leur pays

Le Conseil des jeunes congolais de France (CJCF), dernier venu dans le cadre de la structuration des Congolais de l'étranger, vise à renforcer et transversaliser la place des jeunes dans la sphère des structures déjà existantes. La récente étape a été la présentation à l'ambassade de la République du Congo en France.

Une délégation du CJCF s'est rendue le 20 décembre à la Chancellerie de la République du Congo en France, reçue par la conseillère chargée des Congolais de l'étranger, Larissa Ondzie Ongoni. Pour cette présentation, les membres de l'association, créée en mai de cette année, ont expliqué à la conseillère le but recherché, à savoir contribuer au rayonnement de la République du Congo à partir du pays d'accueil. Les jeunes Congolais vivant en France, pour ceux tout au moins qui ont adhéré au CJCF par le biais de leurs associations respectives, croient en eux. Leur premier critère est celui d'appartenir à un même pays ; ils sont prêts à s'engager ainsi, ici en France, et là-bas, en République du Congo. Dans leur discours, ils ont la similitude d'expression d'une réelle envie de retrouver un sentiment de communauté au sein du Conseil. Leur souhait et leur volonté s'attachent à mieux s'insérer en France tout en gardant le contact avec là-bas, bien déterminés à vouloir participer au rayonnement de leur pays d'origine, et celui de leurs parents demeurant là-bas ou ici en France.



Trois des délégués du CJCF lors de la présentation officielle de la structure à Paris-DR

Pour la majorité des membres, la République du Congo fait partie de leurs possibilités d'avenir. Ils veulent écarter le sentiment de « la double absence » où « on n'est pas ici et on n'est pas là-bas

». Aussi cherchent-ils à combler ce ressenti par une double présence ici et là-bas.

Cette rencontre a permis à la délégation de présenter également son plan quinquennal 2025-2030

prévu pour favoriser les opportunités économiques et sociales pour les jeunes Congolais en France, et de consolider la cohésion avec ceux vivant au Congo à travers la réalisation des projets

communs. Cela permettant d'atteindre les objectifs du CJCF. Ce plan s'appuiera sur ses cinq piliers stratégiques, à savoir la formation et l'insertion professionnelles ; l'entrepreneuriat ; la culture ; le développement économique et social et les partenariats.

Dès la première année, en 2025, les objectifs visés passeront par vouloir recenser et rassembler toutes les associations de jeunes Congolais en France afin de concrétiser conjointement les projets en faveur des jeunes ; fournir un soutien à au moins 100 jeunes Congolais résidant en France en leur offrant un mentorat dans les domaines professionnels, culturels, entrepreneuriaux et associatifs ; créer un Fonds social pour les jeunes Congolais de France qui souhaitent investir au Congo ; organiser une deuxième édition du forum Motema dans le but de présenter les réalisations annuelles du CJCF et les perspectives de l'année 2026 ; motiver les jeunes à s'impliquer dans la vie associative en les sensibilisant aux métiers futurs et aux opportunités d'emplois en République du Congo et en France.

Marie Alfred Ngoma

### “Un repas pour l'avenir”, Une soirée de solidarité organisée par la Fondation AVSI

Pointe-Noire, le 06 /12/2024 -

La Fondation AVSI est heureuse d'annoncer que, grâce à la générosité des donateurs, sa récente collecte de fonds, organisée pour promouvoir des actions de soutien aux élèves de l'école de Tandou Miloumba (Kouilou) a rencontré un véritable succès.

#### Un grand merci à tous

“Cette collecte n'aurait pas été possible sans l'enthousiasme et la solidarité de tous les amis. L'équipe de la Fondation AVSI tient à exprimer sa gratitude envers tous ceux qui ont contribué. Grâce à ce petit geste, c'est l'avenir des élèves qui est amélioré. Beatrice Farina - Représentante Pays de la Fondation AVSI en République du Congo.

Si vous souhaitez obtenir des informations sur le projet ou sur les modalités de donation, écrivez-nous à l'adresse suivante : [pointe-noire@avsi.org](mailto:pointe-noire@avsi.org).

### Les personnes qui font la différence

La collecte s'est déroulée au Cercle Civil de Pointe-Noire, le vendredi 6 Décembre et a vu la participation et la mobilisation de la communauté de Pointe-Noire.

Dans l'ambiance chaleureuse du Cercle Civil, l'esprit d'entraide et la volonté de s'unir vers un même but ont animé la soirée. La Fondation AVSI croit fermement que chaque personne est le protagoniste intégral de son propre développement et de celui de sa communauté, et cette vision a été pleinement visible au cours de la soirée.

“Nous croyons que chaque enfant mérite les mêmes chances de réussite, indépendamment de son milieu social. Cette collecte est une occasion unique promouvoir les droits inaliénables des enfants et de mettre en oeuvre des actions de protection et de promotion de leur développement



## AFRIQUE/ENERGIE

# Trois pays moteurs de la transition

Un rapport conjoint de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) met en lumière le potentiel du Maroc, de l'Égypte et du Kenya sur les marchés émergents de l'hydrogène vert, de l'ammoniac et du méthanol renouvelables.

L'hydrogène renouvelable, l'ammoniac, le méthanol et le e-kérosène joueront un rôle crucial dans la transition énergétique mondiale, indique le rapport, soulignant le rôle clé que pourraient jouer ces vecteurs énergétiques propres. « Si la majeure partie de la consommation d'énergie peut être couverte par l'électricité renouvelable ou les biocarburants d'ici 2050, l'utilisation de l'hydrogène renouvelable et de ses produits dérivés sera nécessaire dans les secteurs difficiles à maîtriser, notamment dans l'industrie en tant que matières premières (fabrication de produits chimiques, production d'engrais, raffinage, sidérurgie) et dans les transports lourds en tant que carburants électroniques (transport maritime et aviation). Leur utilisation pourrait représenter environ 14% de la consommation finale d'énergie en 2050 ».

Les différences de conditions climatiques et de circonstances économiques devraient



**Le Maroc, l'Égypte et le Kenya semblent particulièrement bien placés, à condition de poursuivre leurs efforts pour développer les infrastructures, les technologies et les cadres réglementaires nécessaires**

entraîner des variations de coûts pour la production d'hydrogène renouvelable, de matières premières dérivées de l'hydrogène et d'e-carburants dans différentes zones géogra-

phiques, poursuit le rapport. De nombreux pays et régions envisagent de jouer un rôle potentiel sur ces marchés émergents. Pour ceux qui ont accès à d'abondantes ressources

énergétiques renouvelables, des possibilités d'exportation se présentent. Ces vecteurs énergétiques propres pourraient ainsi représenter une part substantielle du mix éner-

gétique mondial d'ici 2050, facilitant la décarbonation des secteurs difficiles à électrifier comme l'industrie lourde, l'aviation et le transport maritime. Ainsi, le rapport dresse un panorama des marchés émergents de ces produits et identifie les opportunités commerciales pour les pays disposant d'abondantes ressources renouvelables, dont plusieurs nations africaines.

Ce rapport révèle le fort potentiel de ces trois pays africains pour se positionner sur les marchés mondiaux émergents de l'hydrogène vert, de l'ammoniac vert, du méthanol vert et autres dérivés, grâce à des atouts renouvelables. Le Maroc, l'Égypte et le Kenya semblent particulièrement bien placés, à condition de poursuivre leurs efforts pour développer les infrastructures, les technologies et les cadres réglementaires nécessaires. Une transition énergétique créatrice d'opportunités économiques durables pour le continent.

**Noël Ndong**

## BURKINA FASO

## Libération de quatre agents de la DGSE

Accusés d'espionnage, quatre agents français de la Direction générale de la surveillance extérieure (DGSE) avaient été arrêtés à Ouagadougou, le 1<sup>er</sup> décembre 2023, et ont été libérés grâce au lobbying du roi du Maroc.

Le président français, Emmanuel Macron, qui « s'est entretenu hier, mercredi 18 décembre 2024, au téléphone avec Sa Majesté le roi Mohammed VI, roi du Maroc, afin de le remercier chaleureusement de la réussite de la médiation qui a rendu possible la libération de nos quatre compatriotes retenus depuis un an au Burkina Faso », a remercié le roi du Maroc, Mohamed VI, pour « la réussite de la médiation » qui a permis leur libération, a indiqué l'Elysée. Les quatre fonctionnaires étaient accusés d'espionnage et détenus depuis un an au Burkina Faso. Ils avaient été

interpellés à Ouagadougou, la capitale burkinabé, le 1<sup>er</sup> décembre 2023, et présentés par les autorités comme des agents de la DGSE. Une source diplomatique française avait alors expliqué qu'il s'agissait de quatre fonctionnaires, détenteurs de passeports diplomatiques et de visas, mais elle avait rejeté « les accusations selon lesquelles ces techniciens auraient été envoyés au Burkina Faso pour d'autres motifs que leur travail de maintenance informatique ». Depuis, les autorités françaises étaient restées discrètes sur leur sort. Les relations entre Paris

et Ouagadougou se sont considérablement dégradées depuis l'arrivée au pouvoir, en septembre 2022, du capitaine Ibrahim Traoré, par un coup d'Etat, le deuxième en huit mois. Depuis, l'ambassade de France est dirigée par un chargé d'affaires après que les autorités burkinabé ont obtenu le départ de l'ambassadeur, Luc Hallade. En avril, deux conseillers politiques de l'ambassade ont été déclarés « persona non grata » pour « activités subversives » et priés de quitter le pays. Ouagadougou a dénoncé en mars 2023 un accord militaire de 1961 avec la France, après avoir

obtenu le retrait des forces françaises. Le Burkina Faso a, depuis, formé avec le Mali et le Niger, qui ont également chassé l'armée française de leur sol, l'Alliance des Etats du Sahel. Les trois pays coopèrent notamment pour contenir les attaques des groupes djihadistes.

### Le succès de la médiation marocaine

Ce succès de la médiation du roi du Maroc survient alors que Paris et Rabat ont scellé leur réconciliation, incarnée par une visite d'Etat du président français à la fin d'octobre au Maroc, après trois ans de crise aiguë. Le 30 juillet,

Paris avait ouvert la voie à un réchauffement bilatéral en apportant son soutien renforcé à un plan d'autonomie marocain pour le territoire disputé du Sahara occidental, considérant qu'il s'agissait de « la seule base » permettant de résoudre le conflit de près de cinquante ans qui oppose le Maroc aux indépendantistes du Front Polisario, soutenus par Alger. Lors de sa visite, Emmanuel Macron a proposé à Mohammed VI de signer un nouveau partenariat stratégique en 2025, à Paris, à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration qui scella l'indépendance du Maroc de la France.

**N.Nd.**

## AMENDEMENT DE KIGALI

## Le Congo renforce ses mécanismes de protection de la couche d'Ozone

Les activités de mise en œuvre de la première tranche 2024-2025 de l'amendement de Kigali ont été lancées, le 18 décembre, à Brazzaville par la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, à la faveur d'un atelier sur la lutte contre les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et réchauffent le climat.

Organisé en partenariat avec l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi), cet atelier vise l'élimination progressive à l'échelle nationale et mondiale de la production de substances qui appauvrissent la couche d'ozone tels que les chlorofluorocarbures, (HCF) et les hydrofluorocarbures, (CFC) à l'horizon 2040.

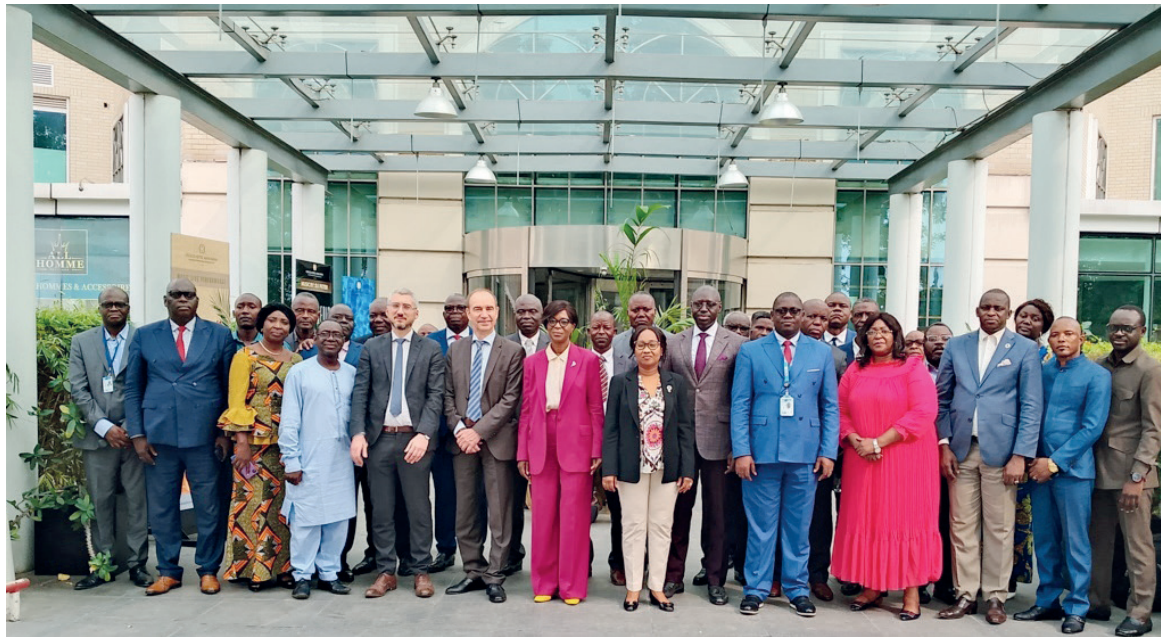
La rencontre a rassemblé les représentants des organisations nationales et internationales, les autorités publiques, les experts techniques, les partenaires financiers et les acteurs du secteur privé qui vont débattre de grandes lignes du projet et exposer la stratégie de la mise en œuvre pour les prochaines années.

Les projets prononcés lors d'une réunion montrent une fois encore que le Congo est pleinement engagé à respecter ses objectifs environnementaux. Le comité exécutif, les agences d'exécution telles que l'Onudi et le PNUE sont prêts à soutenir le Congo.

Les objectifs stratégiques présentés reposent, entre autres, sur la réduction progressive des HCFC : l'adoption des technologies alternatives respectueuses de l'environnement pour remplacer les HFC.

Ainsi, l'atelier du lancement officiel des activités de mise en œuvre de la première tranche 2024-2025 de l'amendement de Kigali au protocole de Montréal est un événement qui a marqué une étape importante dans l'engagement du Congo pour la préservation de l'environnement et la promotion de solutions durables à la protection de la couche d'Ozone.

Adopté en 2016, l'amendement de Kigali vise à réduire de manière progressive les hydrofluorocarbures (HCF), des gaz à effet de serre puissants



utilisés principalement dans les systèmes de climatisation, de réfrigération et les aérosols. En ratifiant la convention de Vienne et le protocole de Montréal, le Congo réaffirme son serment à protéger la couche d'Ozone tout en contribuant à l'atténuation des effets du changement climatique. « L'amendement de Montréal initial, adopté en 1987, est actuellement contraignant pour 198 pays. Jusqu'à présent, il régit l'élimination progressive, à l'échelle mondiale, de la production de substances qui appauvrissent la couche d'ozone comme chlorofluorocarbures (CFC). Ceux-ci étaient principalement utilisés comme réfrigérant dans les réfrigérateurs, ainsi que comme gaz propulseurs dans les pulvérisateurs », a déclaré l'ambassadeur de l'Allemagne au Congo, Wolfgang Klapper. « La quantité de production de substances appauvrissant la couche d'ozone a pu être réduite à ce jour de 95% par rapport à l'année 1987. Les HFC nouvellement utilisés n'endommagent certes pas la couche d'ozone, mais en tant que gaz à effet de serre,

ils contribuent considérablement au réchauffement de la planète et présenteraient en partie un énorme potentiel de réchauffement », a-t-il insisté.

Les molécules d'ozone absorbent les rayons ultraviolets (UV) du soleil, qui sont nocifs pour nous s'ils atteignent la surface de la Terre. L'augmentation des rayons UV atteignant la surface de la Terre en raison de l'appauvrissement de la couche d'ozone aura des conséquences néfastes sur la santé humaine et l'environnement. « Grâce à la première phase du PGEH, commencée en 2011, le Congo a éliminé l'équivalent de 89.818 tonnes de consommation de R-22 par an, représentant près de 165 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. Pour vous donner une idée, 165 000 tonnes de CO<sub>2</sub> représente presque 3% des émissions de CO<sub>2</sub> du Congo. Ceci est un résultat impressionnant pour la protection de la couche d'ozone et du climat, et je tiens à féliciter le monde pour ce succès », a indiqué Guillaume Cazor, coordonnateur du protocole de Montréal à l'Onudi. L'expert onusien a tenu à signaler qu'« il y a

Les officiels, experts et séminaristes Adiac quelques jours, lors de la 95e réunion du comité exécutif, la deuxième phase du PGEH a été approuvée afin d'éliminer totalement l'usage des HCFC au Congo », a-t-il noté.

De son côté, la ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, a souligné que la mise en œuvre de l'amendement de Kigali est une opportunité unique pour le Congo de s'aligner sur les objectifs globaux tout en stimulant l'innovation technologique et économique. « Il est de notre devoir de protéger la planète pour les générations futures, a-t-elle évoqué, en signifiant que la République du Congo a signé et ratifié la convention de Vienne ainsi que le protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone respectivement le 15 septembre 1988 et le 16 novembre 1994 portés les amendements, à savoir ceux de Londres, Copenhague, de Montréal et Beijing et de Kigali », a indiqué la ministre Arlette Soudan-Nonault.

La ratification de ces conventions montre l'intérêt que le

Congo accorde à la résolution des problèmes environnementaux, mais aussi exprime sa disponibilité à participer à la recherche de leurs solutions. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'amendement de Kigali, le Congo exécute depuis 2013 le plan gestion d'élimination des hydrofluorocarbures (PGEH). Le pays envisage de réduire et d'éliminer à l'horizon 2040 les HCFC ou R-22 au profit des hydrofluorocarbures HFC substances dépourvus de chlore, élément chimique dangereux pour la couche d'ozone. « C'est dans ce contexte que la 21e réunion de partie au protocole de Montréal, tenue à Kigali au Rwanda du 10 au 15 octobre 2016, a abouti à la signature de l'amendement de Kigali entré en vigueur le 1er janvier 2019. L'objectif de cet amendement est d'éliminer possiblement et pareillement OHC, CFC, HFC qui sont des puissants gaz à effet de serre nuisibles au climat et la santé », a signifié la ministre de l'Environnement.

Au-delà de la préservation de la couche d'ozone, l'amendement de Kigali offre des avantages considérables, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la création d'emplois dans le secteur des technologies vertes et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Et, au terme de cet atelier, les parties prenantes se sont engagées à travailler ensemble pour assurer le succès de la première tranche (2024-2025) de l'amendement de Kigali, car les actions concrètes prévues dans les mois à venir comprennent l'élaboration de politiques spécifiques, la mise en place de formations techniques et le suivi rigoureux des progrès réalisés.

Fortuné Ibara



AGENCE D'INFORMATION  
D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER  
DE KINSHASA

LES DÉPÊCHES  
DU BASSIN DU CONGO

ADIAC TV

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN



# LIBRAIRIE LES MANGUIERS

**LIBRAIRIE**  
LES MANGUIERS

Un **Espace de Vente**

Une sélection unique de la  
**LITTÉRATURE CLASSIQUE**

*(africaine, française et italienne)*

*Essais, Romans, Bandes dessinées,  
Philosophie, etc.*



Un **Espace culturel** pour vos **Manifestations**

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces  
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso  
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville  
République du Congo

Horaires d'ouverture:

*Du lundi au vendredi (9h-17h)  
Samedi (9h-13h)*



## FÉCOFOOT

## Les voix s'élèvent contre la convocation de l'assemblée générale extraordinaire

La convocation, le 23 décembre, par le deuxième vice-président de la Commission ad hoc de la Fédération congolaise de football (Fécofoot) de « l'assemblée générale extraordinaire » suscite de nombreux commentaires parce qu'elle ne respecte pas les statuts de la Fécofoot et les décisions rendues par le Tribunal arbitral du sport (TAS).

« L'assemblée générale extraordinaire de la Fédération congolaise de football est convoquée le lundi 23 décembre à 11 heures à Brazzaville au siège de la Fécofoot », peut-on lire dans la note signée par Wilfrid Bruno Monka, précisant que vu les statuts de la Fécofoot et le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2024. Mais de quels statuts et procès-verbal parlent-ils ? Peut-on s'interroger sachant que les conclusions de cette réunion ayant abouti à la mise en place de cette commission ont été invalidées par le TAS ?

#### La réaction du Comité exécutif de la Fécofoot

Le Comité exécutif de la Fécofoot a réagi dans un communiqué de presse publié le 20 décembre. « Par une pseudo décision datée du 6 décembre et signée du deuxième vice-président de la Commission ad hoc suspendue par le TAS, il est convoqué le 23 décembre 2024 une assemblée générale extraordinaire dont l'objet n'est pas énoncé », a indiqué Badji Mombo Wantété, le secrétaire général. Et d'ajouter : « Le Comité exécutif de la Fécofoot rétabli dans ses prérogatives par le TAS tient à marquer son étonnement et son indignation devant cette

persistance dans l'illégalité choisie par certains membres de cette commission ad hoc. Le Comité exécutif a, par ailleurs, invité les responsables des clubs et autres membres de l'Assemblée générale de la Fécofoot à « se retenir de cautionner cette énième forfaiture de la pseudo commission ad hoc, laquelle forfaiture ne contribuera qu'à accentuer la crise intentionnellement créée et entretenue au sein de notre fédération », souligne la note du secrétaire général.

#### Les représentants des clubs indignés

Bien avant de prendre position, les représentants des clubs de Ligue 1 et 2, football féminin et officiels des matches, sont montés au créneau en initiant une lettre ouverte au président de la Commission ad hoc dénonçant l'amateurisme de ses dirigeants. Le fait de ne plus voir le ballon rouler sur les pelouses congolaises commence à les agacer tout comme la violation des statuts de la fédération. « Nous, acteurs du football congolais, disons non, non et non car trop c'est trop », ont-ils ajouté. Et de poursuivre : « Nous demandons à la commission ad hoc de libérer les sièges de la Fifa et de la Fécofoot ainsi que



le Centre technique d'Ignié, propriétaire privée de la Fécofoot dans l'immédiat car le non-respect de cette sommation nous obligera à mener une action cette fois-ci de force en date du 23 décembre 2024 pour vous faire partir de ces locaux puisque toutes les instances ont été saisies de nos préoccupations ». La correspondance de la Fifa du 16 octobre et les ordonnances du TAS du 25 octobre et 11 décembre sont les éléments sur lesquels ils vont s'appuyer pour rétablir l'ordre dans la maison de football.

#### Francky Loemba quitte le mouvement

Mais que reste-t-il de cette Commission ad hoc ? Après la suspension de son président William Bouka, Francky Loemba, vice-président qui assurait l'intérim, a rendu sa lettre de démission le 20 décembre pour des raisons

personnelles, a-t-il justifié, avant de se poser les questions sur les maux qui minent le football congolais sans trouver lui-même de vraies réponses. « Notre football est malade, et les récents résultats de notre équipe fanion ces dernières années dans les différentes compétitions internationales sont la preuve de cette maladie. Mais alors avons-nous fait le bon diagnostic pour après envisager les solutions idoines ? Est-ce que notre football souffre du manque de moyens, de ressources humaines qualifiées ou des deux ? En trois mois, que pouvions-nous faire pour redonner un nouveau souffle à notre sport roi ? A l'heure où j'écris ces mots, je n'ai pas de réponses à toutes ces questions. Au regard de ce qui précède, je vous informe que je démis-

sionne de mes fonctions de 1er vice-président de la Commission ad hoc pour des raisons personnelles », a-t-il commenté.

Ne partageant pas l'avis de ceux qui utilisent le football pour leurs propres intérêts, il quitte ses fonctions en formulant un vœu. « Dans un avenir très proche, nous sortirons de cette crise, que les passionnés du football retrouvent la joie de fréquenter nos stades, que les jeunes continuent de pratiquer ce sport, facteur de cohésion. Cela signifie que nous mettrons de côté ces félins qui savent se vêtir de peau d'agneau pour continuer à utiliser le football pour leurs propres intérêts, et non pour ceux des footballeurs. Ils sont nombreux parmi nous », a-t-il insisté.

Dans son communiqué de presse, le Comité exécutif de la Fécofoot s'est dit préoccupé par une reprise normale des activités footballistiques au pays et par l'avenir des milliers de jeunes et autres acteurs du football congolais. A cet effet, il réaffirme son engagement à respecter les textes qui régissent la Fécofoot ainsi que les décisions prises par les instances internationales tels que la Fifa et le TAS « dans la résolution de la crise. »

James Golden Eloué

## INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo  
un acteur économique majeur à vos côtés



FOOTBALL

# Les résultats des Diablies rouges et des Congolais de la diaspora

## Ligue Europa Conférence, 6e journée de la phase de Ligue

Menés 0-2, puis 3-1, les Serbes du TSC Topola s'imposent finalement 4-3 face aux Arméniens du FC Noah. Titulaire, Prestige Mboundou a obtenu le penalty du 2-3 (74e).

Depuis sa moitié de terrain, il initie la contre-attaque qui permet à Pantovic d'inscrire le but de la victoire à la 81e.

Le Cercle de Bruges de Senna Miangué, titulaire, arrache un point à la 82e face aux Turcs de Basaksehir (1-1).

Huitièmes avec 11 points, les Brugeois sont directement qualifiés pour la phase suivante, tandis que les Serbes, avec 7 points, sont 24e et derniers qualifiés pour le tour éliminatoire. Qui les verra affronter les Polonais de Jagiellona Bialystok. Match aller à Topola le 13 février, retour en Pologne le 20.

## Espagne, 20e journée, 2e division

Gijón prend un point à Mirandes (1-1). Pierre Mbemba et Yann Kembo étaient tous deux sur le banc. Gijón est 8e avec 30 points et à cinq longueurs de retard sur le podium.

## Italie, 8e de finale de la Coupe

Cagliari subit la loi de la Juventus à Turin (0-4). Antoine Makoumbou n'a pas joué. Malte, 4e journée de la phase retour du championnat d'ouverture, 1re division Christoffer Mafoumbi, titulaire, et Floriana battent les Sliema Rangers (1-0). Un



Entrée décisive et premier but en Turquie pour Gaius Makouta. DR

succès qui permet à Floriana de prendre les rênes du classement, à égalité de points avec Birkikara.

## Pays-Bas, 2e tour de la Coupe

Le NEC Nimègue est éliminé, après prolongations (0-1), sur le terrain de l'Heracles Almelo. Titulaire, Brayann Pereira a été averti à la 61e minute et remplacé à la 67e.

## Roumanie, 3e journée de la phase de poules

L'UTA Arda coule à domicile face au Farul Constanta (1-4). Titulaire, Ravy Tsouka Dozi a été remplacé à la pause, à 1-3. Petrolul fait match nul 0-0 chez le Dinamo Bucarest, sans Herman Moussaki, absent.

## Turquie, 5e tour de la Coupe

Entré à la 46e minute, Gaius Makouta marque le but de la qualification d'Alanyaspor face à Amed (3-2). Lancé alors que son équipe menait 2-1, l'international congolais a inscrit le 3e but d'une tête plongeante, à la 75e minute. Son premier depuis son arrivée en Turquie cet été.

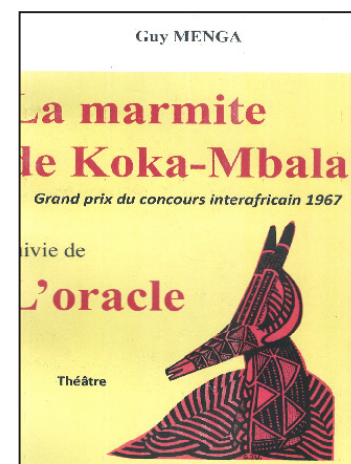
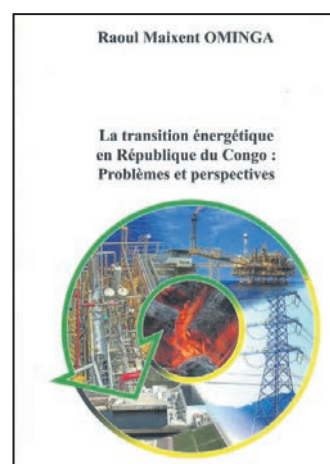
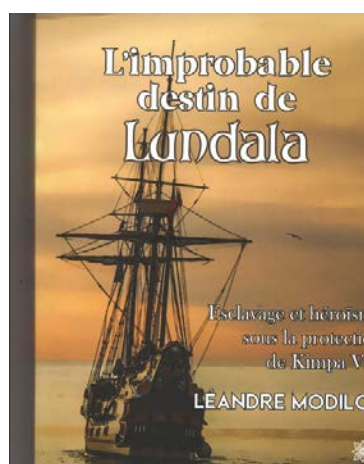
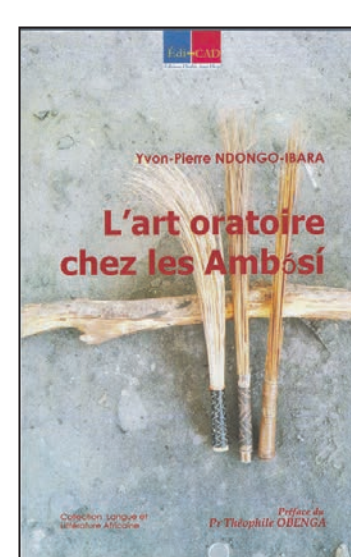
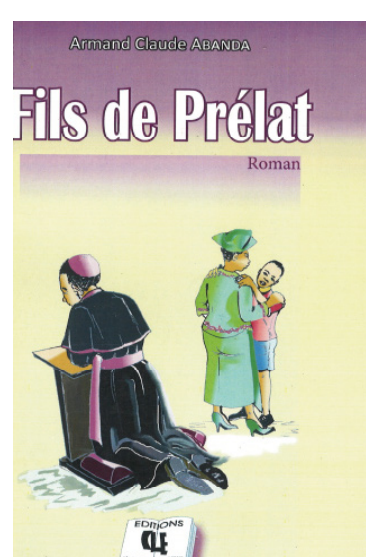
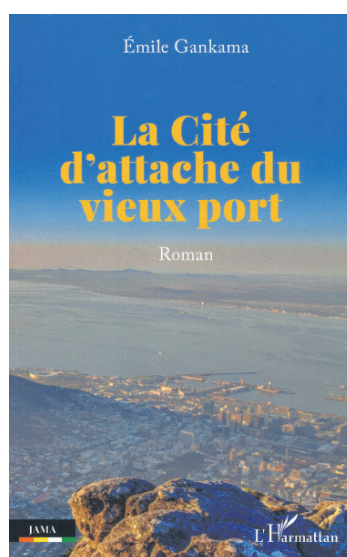
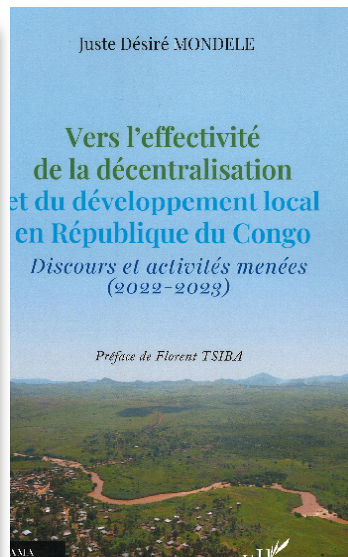
Sans Simon Nsana et Dylan Saint-Louis, préservés en vue du championnat, Sakaryaspor est éliminé par Erzurumspor (0-2).

Elimination également pour l'Enseler Erokspor face à Istanbulspor (1-2). Titulaire, Francis Nzaba a été remplacé à la pause, à 1-1.

Camille Delourme



# EN VENTE



## HUMEUR

## Quand le téléphone portable perturbe les cours !

Ce fait gênant se perpétue dans de nombreuses écoles publiques et privées même dans certains instituts et universités. Au lieu d'utiliser les cellulaires à bon escient, les élèves et étudiants font abusivement usage de ces derniers pendant des heures de cours à des fins contraires aux recherches intellectuelles.

Le slogan : « Pas de téléphone portable pendant le déroulement des examens d'Etat » est d'une importance capitale, mais hélas ! Ce slogan s'arrête quand desdits examens prennent fin. Alors on se demande s'il n'est pas urgent voire même nécessaire que des autorités chargées des enseignements et celle des nouvelles technologies puissent travailler en synergie afin d'instituer une mesure qui limiterait l'usage des téléphones portables par des élèves et étudiants pendant les cours.

On ne le dira jamais assez, il y a un véritable laisser-aller au niveau de ces écoles en rapport à cette problématique de l'usage des téléphones portables à l'école. Pendant que des professeurs se plient en quatre pour expliquer des notions parfois difficiles à percevoir par des élèves et étudiants, ces derniers s'amuse à manipuler leurs cellulaires. Ce comportement, affirmons-le sans langue de bois, participe à la baisse du niveau scolaire et universitaire et réduit l'effectif des pourcentages d'admission aux différents examens d'Etat, en l'occurrence le brevet d'études du premier cycle, le baccalauréat sans oublier le B.T.S et autres.

Le lien entre l'enseignant et l'enseigné dans les salles de classe se détériore de plus en plus ces derniers temps, surtout dans les villes à cause en partie de l'usage irresponsable des téléphones portables par des élèves. Pour s'en convaincre, il suffit de se pointer devant une porte d'une salle et tenter d'interroger les élèves à peine sortis d'un cours, nombreux trouveront à peine le chapitre qu'ils venaient de traiter avec leur professeur. Ces mêmes élèves et étudiants vous aligneront toutes les applications mêmes interdites au moins de 18 ans qu'ils visualisaient lors du cours. C'est regrettable !

Dans certains pays, l'usage du téléphone portable par des élèves et étudiants à travers des applications Tiktok, par exemple, est règlementé de peur que des apprenants tombent dans des perversions extra-scolaires avec des images impudiques et obscènes qui compliquent la compréhension des cours par des élèves.

Pire encore, il y a aujourd'hui dans de nombreuses écoles privées une guéguerre entre les promoteurs de ces écoles et des enseignants. Ces derniers n'ont que des yeux pour voir tous les égarements des élèves en plein cours, même si ceux-là visualisent des films obscènes, car ils ne peuvent pas les sortir par le fait que les promoteurs privilégient le côté commercial de leur structure. « C'est mon école, vous devez éviter de mettre des élèves dehors puisque vous êtes payés grâce à leurs frais d'écolage ». Ces propos d'un promoteur ont rendu mal à l'aise un professeur de mathématiques qui évoluait l'année dernière dans son établissement. Ce professeur a fini par démissionner, car il était humilié devant ses élèves.

En clair les classes pédagogiques d'aujourd'hui sont plus remplies d'élèves internautes indisciplinés que des vrais élèves conscients ayant un seul objectif de réussir à leurs examens d'Etat. Et quand arrivent les résultats, ils distraient les parents en pleurant qu'ils avaient bien travaillé. Des menteurs ! Alors, ne dit-on pas que « la non-compréhension des cours par des élèves à cause de l'usage irresponsable du téléphone portable en classe est la voie qui conduit tout droit à l'échec scolaire ». Parents, enseignants et autorités chargées des questions éducatives, travaillons pour arrêter ce comportement qui devient dangereux !

Faustin Akono

### CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Nouni Roldy-Geralfrid.  
Je désire désormais être appelé Lucas Mguel Nilo Roldy-Geralfrid.  
Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai de trois (3) mois

## ESCRIME

## Alban Kaky réélu à la tête de la fédération

Le président sortant de la Fédération congolaise d'escrime, Alban Léonce Kaky, a bénéficié, le 19 décembre, au cours de l'assemblée générale élective une fois de plus de la confiance des dirigeants des ligues et clubs pour les quatre prochaines années.

Alban Kaky, a promis de redynamiser la pratique de l'escrime sur toute l'étendue nationale, s'est engagé à poursuivre la vulgarisation de ce sport tout en mettant un accent sur la formation des cadres. « Pour les quatre prochaines années, nous allons continuer la vulgarisation de notre discipline. Certes, c'est un sport qui nécessite un équipement particulier, mais nous devons l'intégrer dans les écoles, universités et en milieu militaire. Nous allons, dans les prochains mois, créer un centre de formation pour les athlètes », a-t-il indiqué.

Garantir la participation du Congo aux compétitions internationales est un défi à relever pour ses quatre prochaines années. Pour y arriver, il doit compter sur le savoir-faire de ceux qui vont l'accompagner dans la réalisation de ses projets. Il s'agit, entre autres, de Roger Mabounda, Roland Kodja comme premier et deuxième vice-président.



Alban Kaky réélu/Adiac

**« Pour les quatre prochaines années, nous allons continuer la vulgarisation de notre discipline. Certes, c'est un sport qui nécessite un équipement particulier, mais nous devons l'intégrer dans les écoles, universités et en milieu militaire. Nous allons, dans les prochains mois, créer un centre de formation pour les athlètes »**

D'électricité Moukengue et Dautry Massamba intègrent ce bureau comme secrétaire général et secrétaire adjoint au moment où l'inamovible championne du Congo, Julia Masuama, a été élue comme trésorière générale. Les autres postes sont à pourvoir. La force de réussite se trouve dans la cohésion de l'équipe.

James Golden Eloué

## IN MEMORIAM

20 décembre 2014 - 20 décembre 2024, cela fait dix ans jour pour jour que l'Eternel notre Dieu rappelait à lui son fils André Ngoteni.

En ce jour sombre de triste anniversaire, tes frères et soeurs, tes enfants, petits-fils et toute la grande famille Osselé-Ngoteni prient tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire.

« Grand général », tu resteras à jamais dans nos coeurs et merci à Dieu pour ton passage sur cette terre des vivants qui a su profiter aux uns et aux autres.

Nous te resterons à jamais reconnaissants. Nous ne t'oublierons jamais ! Trouve beaucoup de grâce devant Dieu.

Repose en paix.



## CONGO-RDC

# Entretien à Brazzaville entre Denis Sassou N'Guesso et Félix Antoine Tshisekedi

Les questions d'intérêt commun ont dominé, le 21 décembre, les entretiens en tête-à-tête entre les présidents de la République démocratique du Congo et de la République du Congo. Arrivé à Brazzaville samedi dernier pour une visite de travail de plusieurs heures, Félix Antoine Tshisekedi a fait le tour d'horizon des questions bilatérales et multilatérales avec Denis Sassou N'Guesso.

Les deux chefs d'Etat se sont notamment félicités de l'excellence des relations entre Brazzaville et Kinshasa, saluant dans un communiqué «*les conclusions de la 10<sup>e</sup> session ordinaire de la Commission mixte spéciale de défense et de sécurité entre les deux pays tenue au mois de novembre dernier*».

Au plan multilatéral, les deux dirigeants ont évoqué la crise à l'Est de la RDC et appelé à privilégier la voie du dialogue entre les parties dans le cadre de l'initiative de Luanda menée par le président Joao Lourenco.

Sur la crise libyenne, ils ont salué les efforts du comité de haut niveau de l'Union africaine dont la direction est assurée par le président Denis Sassou N'Guesso. Ils se sont dits préoccupés par «*la persistance de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, la crise au Soudan et la situation au Proche-Orient*».

Les Dépêches de Brazzaville



Les présidents Denis Sassou N'Guesso et Félix Antoine Tshisekedi/DR

## RÉFLEXION

## Le moins que l'on puisse dire ...

Oui, le moins que l'on puisse dire alors que s'achève l'année 2024 c'est bien cette évidence que le monde dans lequel nous vivons tous, sur les cinq continents de la planète Terre, est de plus en plus dangereusement instable. Et que, de ce fait, les mois, les années, les décennies à venir s'avèrent imprévisibles, avec une communauté humaine qui a imposé son pouvoir sur la nature mais qui en menace de plus en plus clairement le destin.

L'observation attentive de l'actualité, qui se trouve au cœur de notre métier, démontre de façon claire que plus les avancées techniques et scientifiques se précisent, plus le destin de l'Homme se fragilise, Avec une montée des tensions qui peut à tout instant provoquer des conflits que la communauté internationale s'avèrera incapable de gérer, ou plutôt d'empêcher alors même qu'elle en a tous les moyens matériels. Exactement comme cela s'est passé par deux fois dans le courant du siècle précédent.

D'où cette idée aussi simple qu'évidente selon laquelle nous devons tirer du passé proche les leçons que celui-ci a démontré et donc oser regarder enfin la vérité en face. Une vérité que l'on peut ainsi résumer : tandis que la vieille Europe s'enfoncé dans des crises politiques qui déstabilisent profondément ses principaux acteurs – l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni – les grandes puissances extérieures – Chine, Etats-Unis, Inde, Russie – mettent tout en œuvre pour accroître leur propre influence. Au risque de générer entre elles des conflits de dimension mondiale qui s'avèreraient d'autant plus destructeurs que les progrès scientifiques gagnent de façon très visible le domaine de l'armement et s'étendent désormais, lentement mais sûrement, au proche espace planétaire.

Dans ce mauvais contexte, alors que s'achève l'année 2024, il importe au plus haut point d'écouter ou de lire avec attention les déclarations et les discours que prononceront à coup sûr, le 31 décembre, les

dirigeants des Grands de ce monde, à commencer par Donald Trump qui est sur le point de prendre à nouveau la Présidence des Etats-Unis. Mais aussi de faire en sorte que les avertissements lancés par plusieurs chefs d'Etat du Tiers-monde, au premier rang desquels se trouve le président Denis Sassou N'Guesso avec le Fonds Bleu du Bassin du Congo, soient enfin entendus et écoutés.

Veiller à ce que l'année 2025 à venir marque un tournant décisif dans la prévention des crises et dans la protection de la nature est de façon évidente un enjeu majeur pour la communauté humaine dans son ensemble. Observons donc avec la plus grande attention ce qui se dira dans les grandes capitales de ce millénaire, mais aussi et surtout ce qui en résultera dans le cadre de la gouvernance mondiale. Et prions le ciel pour que la raison l'emporte enfin sur le rêve, sur l'illusion.

Jean-Paul Pigasse